



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis n° 04/2021
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de
CHF 30'000.-- destiné à financer les coûts supplémentaires liés au
préavis n° 03/2018**

Délégué municipal

Monsieur Christophe Challande

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le 21 juin 2018, le Conseil communal a accordé un crédit d'investissement de CHF 388'100.00 destiné à financer l'aménagement du carrefour rue des 3 Fontaines – rue de la Rigolette – rue du Vieux Village avec modération de trafic et mobilité douce. Suite à ce préavis, le projet a été soumis à l'enquête publique, mis en soumission, réalisé et est à ce jour achevé.

Lors de la mise à l'enquête publique une opposition conjointe de deux propriétaires a été déposée. Le traitement et le règlement de cette opposition par la Municipalité ont généré des frais supplémentaires. D'autres conséquents imprévus ont également été rencontrés durant le chantier. Toutes ces complications n'ont pas pu être absorbées par le poste « Divers et imprévus » et ont entraîné un dépassement du montant prévu dans le préavis n° 03/2018. Le financement de ces dépenses supplémentaires fait l'objet du présent préavis.

2. Situation

Comme mentionné plus haut, lors de la mise à l'enquête, une opposition a été déposée. Pour la traiter, deux approches s'offraient à la Municipalité : soit aller au bout d'une démarche juridique qui aurait également eu des répercussions financières sur le projet, soit trouver une solution adéquate. Dans le souci de privilégier le dialogue et de garantir le maintien d'un stationnement dans une zone aux possibilités restreintes, la Municipalité a décidé de trouver un consensus. Ainsi, les propriétaires concernées ont acquis le terrain nécessaire pour se mettre en conformité et pérenniser leur stationnement. Ceci a de facto entraîné une modification de l'autre côté de la rue et donc des emprises plus importantes sur la parcelle n°34.

Cette solution a nécessité des prestations supplémentaires, que ce soit pour le traitement de l'opposition, la mise en place de nouvelles variantes, de nouvelles négociations avec les propriétaires de la parcelle n°34, la mise en place de conventions avec un notaire, différentes interventions pour l'implantation des limites, l'établissement des diverses mutations pour l'acquisition des terrains et la vente de terrain pour le passage du domaine public au domaine privé et vice-versa.

Si d'un point de vue financier le chantier a pu se réaliser dans le budget prévu initialement, le montant des divers et imprévus initiaux était déjà absorbé par différents travaux en lien avec le génie civil, complications sur des réalisations de murs, anciennes conduites, etc. Le solde à disposition n'était pas suffisant pour couvrir les coûts supplémentaires relatifs aux démarches pour la légalisation de ce projet.

3. Coût financier

Le budget présenté ci-après pour les travaux supplémentaires et complémentaires, a été établi sur la base des montants des factures rentrées, à l'exception des frais relatifs à la parcelle n° 650*, les opérations n'étant pas tout à fait finalisées. Le prix d'achat et l'indemnité pour servitudes sont toutefois fixés. Le montant des frais d'acte et du registre foncier ont été indiqués par l'étude du notaire.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Projet réalisé

1.	Travaux de génie civil	295'446.50
2.	Travaux d'appareillage	33'473.75
3.	Marquage et signalisation	1'252.35
4.	Eclairage public (compris dans GC)	0.00
5.	Plantations, mobilier urbain (compris dans GC)	0.00
6.	Honoraires études et DT, travaux géométriques	52'988.40
7.	Divers et imprévus	474.95

Total TTC	383'635.95
------------------	-------------------

Travaux supplémentaires liés au règlement de l'opposition

1.	PV sur honoraires et travaux géométriques	15'110.30
2.	Prestations géomètre, mutation, abornement	6'403.30
3.	Vente terrain parcelle n°648*	- 3'600.00
4.	Vente terrain parcelle n°649*	- 3'600.00
5.	Frais de notaire et de registre foncier pour les parcelles n°s 648 et 649*	5'690.00
6.	Achat terrain parcelle n°650*	6'300.00
7.	Indemnités pour servitudes	3'200.00
8.	Estimation frais de notaire et de registre foncier pour la parcelle n° 650	4'000.00

*Voir plans en annexe

Total TTC	33'503.60
------------------	------------------

Total coût du projet TTC	417'139.55
--------------------------	------------

Déduction du montant du préavis n°03/2018	- 388'100.00
---	--------------

Montant du dépassement	29'039.55
-------------------------------	------------------

Arrondi à TTC	30'000.00
----------------------	------------------

4. Conclusions

Le choix fait par la Municipalité de partir dans une solution à l'amiable plutôt qu'un procès a effectivement généré un surcoût de l'ordre de 10% du préavis initial. En revanche, il a permis de résoudre une situation complexe pérennisant du stationnement dans le centre du village. Cette solution sollicite toutefois des emprises

complémentaires sur une autre parcelle ; la Municipalité tient à remercier ses propriétaires pour leur compréhension et leur ouverture au dialogue.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 04/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.-- destiné à financer les coûts supplémentaires liés au préavis n° 03/2018,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- ouï les conclusions des rapports des deux commissions précitées,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

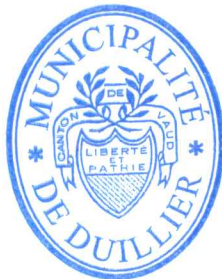
1. d'adopter le préavis municipal n° 04/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.-- destiné à financer les coûts supplémentaires liés au préavis n° 03/2018,
2. d'accorder un crédit d'investissement CHF 30'000.--,
4. de financer cette opération par la trésorerie courante,
5. d'amortir cet investissement sur 20 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


Jacques Mugnier



La Secrétaire


Laurence Bodenmann

Annexe : 2 plans cadastraux

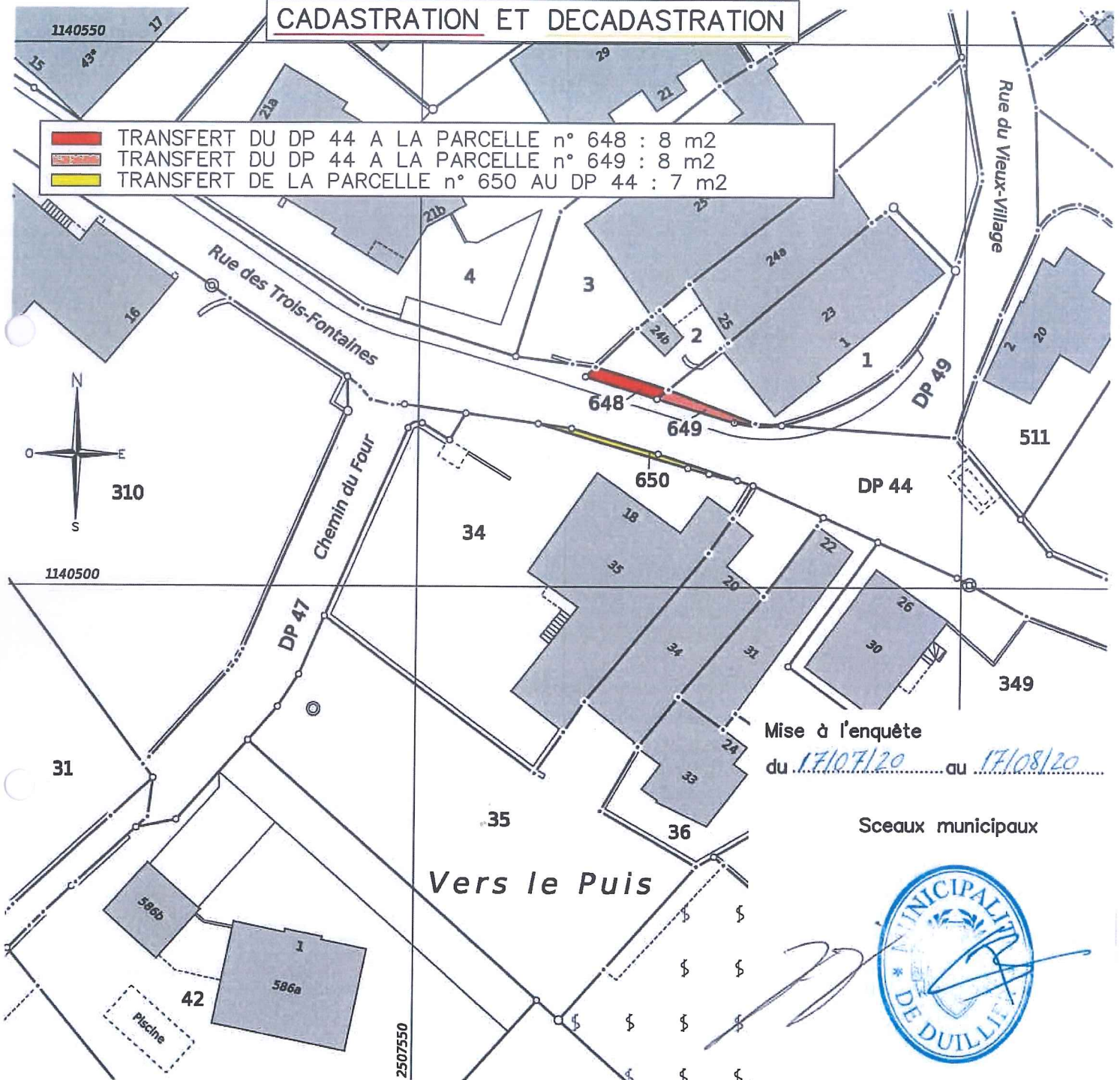
PLAN CADASTRAL – MUTATION

COMMUNE DE DUILLIER
Folio n° 4
Echelle 1 : 500

Mensuration numérique
Coordonnées C.N.S. 1261
E : 2'507'570 N : 1'140'512

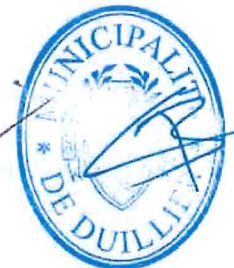
CADASTRATION ET DECADASTRATION

-  TRANSFERT DU DP 44 A LA PARCELLE n° 648 : 8 m2
-  TRANSFERT DU DP 44 A LA PARCELLE n° 649 : 8 m2
-  TRANSFERT DE LA PARCELLE n° 650 AU DP 44 : 7 m2



Mise à l'enquête
du 17/07/20 au 17/08/20

Sceaux municipaux



Nyon, le 9 juillet 2020
Géodonnée © Etat de Vaud

Etienne Bovard, ingénieur géomètre breveté

E. Bovard



BF Bovard & Fritsché SA
Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

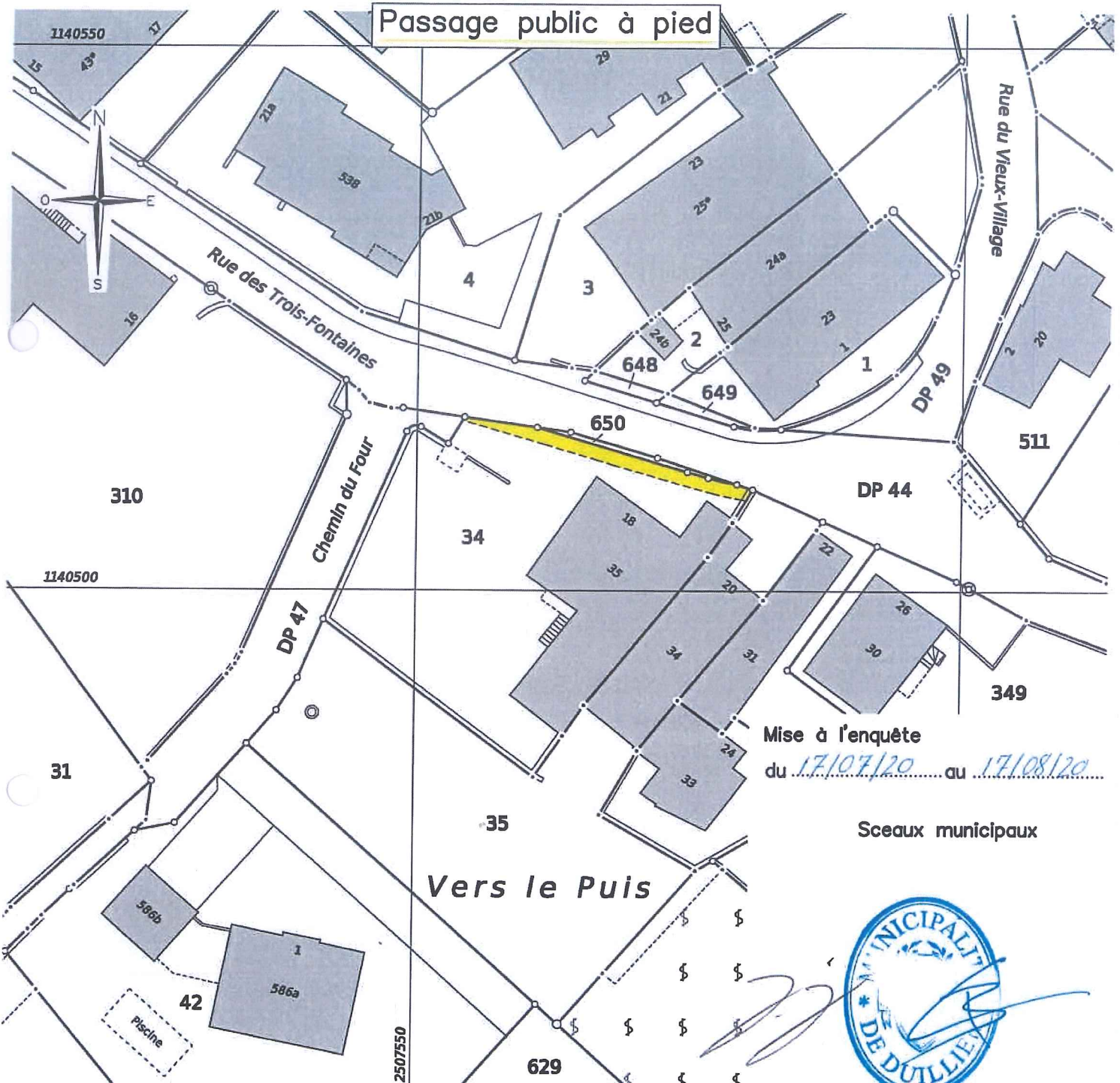
E-Mail : info@bfng.ch Site : www.bfng.ch

Dossier technique : bte cne
Fichier : duillier\bte cne\dp 44\
decadastration\plan\dp44decad.pcd

PLAN CADASTRAL – SERVITUDE

COMMUNE DE DUILLIER
Folio n° 4
Echelle 1 : 500

Mensuration numérique
Coordonnées C.N.S. 1261
E : 2'507'570 N : 1'140'512



Mise à l'enquête
du 17/07/20 au 17/08/20

Sceaux municipaux



Nyon, le 9 juillet 2020
Géodonnée © Etat de Vaud

Etienne Bovard, Ingénieur géomètre breveté

E. Bovard

